L'endettement de l'agriculture et l'aménagement du territoire

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1967)**

Heft 77

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1029202

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'endettement de l'agriculture et l'aménagement du territoire

Dans le service de presse du Centre romand d'information agricole nous lisons les données suivantes sur ce que nous appelons « un des records du monde » de l'agriculture suisse.

« Le capital investi dans l'agriculture suisse représentait, en 1963, un actif de 12 milliards 700 millions de francs. Au passif, les hypothèques se montaient à environ 6 milliards de francs, les autres dettes à 2 milliards de francs et la fortune nette à 4,7 milliards de francs. Pour cette même année, l'endettement agricole par ha se montait, dans notre pays, à Fr. 7300.—, contre Fr. 800.— en Allemagne, Fr. 150.— en Autriche, Fr. 100.— en France. Les charges d'intérêt à l'ha atteignaient Fr. 290.— pour notre pays, Fr. 64.— en Allemagne, Fr. 10.— en Autriche, Fr. 5.— en France. »

Dans de telles conditions, on ne voit pas comment l'agriculture suisse pourrait être compétitive. Le désendettement demeure une nécessité. Mais comment l'obtenir sans alourdir encore les charges paysannes; les intérêts sont lourds, faut-il ajouter de surcroît des amortissements élevés ?

C'est certainement un des problèmes les plus difficiles de la politique économique suisse. Peut-être trouvera-t-il une solution dans le cadre des discussions sur l'aménagement du territoire ? En effet, la création de zones agricoles, qui limitent considérablement la portée du droit de propriété et qui ramèneront le prix des terres à leur valeur de rendement, ne donnera pas lieu à une indemnisation; c'est ce que déclare le Conseil fédéral dans son Message du 15 août, qui fixera la jurisprudence à moins que les Chambres n'en décident autrement. On y lit donc : « L'attribution d'un terrain à la zone réservée pour le moment à l'agriculture et à la sylviculture ne donne pas lieu, en règle générale, à une indemnité ». Cette interprétation de la loi sera au centre des controverses. Une hypothèse de travail digne d'être retenue serait la suivante : une indemnisation particulière n'est pas due, mais une indemnisation globale conçue comme une aide particulière à l'agriculture peut être envisagée soit sous la forme de mesures rendant possible le désendettement soit sous la forme de création de fonds d'équipements.

L'endettement hypothécaire a été jusqu'ici rendu possible par la valeur du terrain; mais si le prix des terres est stabilisé ou même réduit, on ne pourra éluder le problème du désendettement.

Le principe d'une politique de désendettement n'est pas difficile à admettre. Son application, c'est autre chose. Certes, les dettes ont quasi toutes les particularités d'être gagées par les terres; mais les causes et l'origine de l'endettement sont multiples : elles vont de la malchance du propriétaire à son incapacité; toute la gamme du mérite au démérite. Comment déesndetter sans donner une prime à ceux qui furent les moins capables ? C'est un nœud gordien.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet, puisqu'il a fait l'objet d'études particulières des agronomes romands.

Encore une remarque. Le Message fédéral que nous avons cité déclare que l'indemnisation n'est pas exigible, lorsque l'affectation d'un terrain à une zone agricole est décidée « pour le moment ».

Si nous comprenons bien ce mauvais français fédéral (dans le Message « pour le moment » s'oppose à « perpétuel » ?), cela signifie que l'indemnisation n'est pas due, parce que la plus-value n'est que retardée « pour le moment », mais qu'un jour viendra où elle sera exigible.

C'est dangereux parce la spéculation est ainsi légitimée pour le jour où les terrains seront déclassés; le problème de la cherté des terrains urbains n'aurait donc pas de solution.

C'est injuste, car certains terrains ont peu de chance de sortir des zones agricoles. Seuls quelques paysans en bénéficieraient à la périphérie des agglomérations.

C'est pourquoi il serait préférable que l'indemnisation soit conçue comme une aide globale à l'agriculture, ce qui de surcroît lui donnerait une meilleure capacité de soutenir la concurrence européenne.

Le centre d'apprentissage de Haffouz

A fin juin 1967, la presse suisse a consacré de nombreux reportages à la cérémonie au cours de laquelle Helvetas a remis en mains des autorités tunisiennes le centre de formation professionnelle d'Haffouz près de Kairouan. Créé en 1959, dans une région particulièrement pauvre, il est conçu pour recevoir 200 apprentis préparés à divers métiers : mécaniciens, forgerons, serruriers, réparateurs de machines agricoles, électriciens, maçons.

Helvetas est une association suisse d'assistance technique. Que représente son effort ? Il est intéressant d'en faire le bilan, en ayant à l'esprit l'immensité des besoins mondiaux.

Helvetas apporte une assistance à trois pays du Tiers-Monde. En 1966, 1 050 000 francs ont été dépensés au Népal pour des ateliers d'apprentissage, des réalisations dans le domaine de l'agriculture, de la sylviculture et l'exploitation d'un hôpital. 405 000 fr. pour le centre tunisien d'Haffouz et 370 000 fr. pour des travaux d'adduction d'eau au Cameroun.

Haffouz est la première réalisation importante de la coopération technique suisse qui put être remise en mains du pays partenaire, après la formation complète des enseignants indigènes. Il est donc intéressant de voir comment il a été financé.

Etalée sur neuf ans, la contribution globale se chiffre à 2 350 000 francs. D'où provenaient-ils ?

1 200 000 fr., don de la Confédération;
420 000 fr., dons des cantons de Soleure, d'Argovie et de neuf communes de Suisse alémanique;
110 000 fr., don de l'Association des étudiants de l'Université de Zurich;
620 000 fr., don d'entreprises et des 18 000 membres individuels d'Helvetas.

Si précieuses qu'elles soient, les contributions privées ne représentent donc qu'une faible partie du financement. L'aide au Tiers-Monde dépasse vraiment les ressources drainées par les canaux de la charité.

Autre remarque : la dépense la plus importante (62 % du total) est représentée par les salaires versés à des instructeurs professionnels suisses et à des experts. Il serait certes possible de la réduire, à l'avenir, en utilisant les compétences des spécialistes indigènes, formés dans les universités ou les technicums suisses et qui sont rentrés dans leur pays. Malheureusement, ils ne sont pas recensés. Après avoir contribué à leur formation, la Suisse perd leurs traces. C'est regrettable, car on pourrait réaliser des économies considérables, en leur demandant d'être, sur place, les répondants de projets de la coopération technique suisse. L'expérience faite par Helvetas à Haffouz montre l'urgence de ce recensement. Il faudrait pour cela coordonner les renseignements du Service fédéral de la coopération technique, de la commission fédérale des bourses pour étrangers, des secrétariats d'université et s'assurer la collaboration des consulats suisses. Ce serait une tâche que pourrait assumer Helvetas.

Elle donnerait à la coopération suisse une efficacité accrue.

C'est la leçon que nous avons tirée de l'expérience tunisienne. Toute aide technique doit être encadrée sur place; c'est une condition d'efficacité. L'encadrement à distance est difficile. D'où la nécessité pour ne gaspiller aucun effort d'assurer la liaison entre les hommes que nous avons formés en Suisse et ceux que nous formons dans leur pays même. C'est un nouveau devoir pour une diplomatie plus active.

A propos des structures universitaires

Dans notre numéro 75, nous avions pris pour point de départ d'un article la nomination du docteur Hahn comme professeur de chirurgie cardiaque à l'Université de Genève. Ce fut l'occasion pour nous de rappeler les difficultés que rencontre l'Université lorsqu'elle doit adapter ses structures traditionnelles et de citer le colloque de Caen de l'été dernier et quelques-unes des thèses qui y furent défendues, notamment celle-ci : « L'enseignement d'une discipline ne dépendrait plus d'un « patron », maître à vie de sa chaire, mais comprendrait des départements qui grouperaient les quatre ou cinq professeurs associés dans le même enseignement et dans des recherches communes ».

Par échos, nous avons eu l'occasion de constater que cet article avait parfois été mal interprété. Or quand les lecteurs lisent mal, c'est que la rédaction n'est pas claire. Nous nous en excusons et précisons donc. Notre propos était de traiter un problème général et non pas l'organisation du service de chirurgie de l'Université de Lausanne, dont le responsable n'est pas du type « patron féodal ». En effet, sous sa direction, la chirurgie a cessé d'être une discipline monolithique puisque, à côté du service de chirurgie générale qui enseigne la chirurgie des urgences, des accidents, des tumeurs malignes, etc., ont été détachées diverses spécialités; certaines rattachées encore à la chirurgie générale, comme l'urologie et la chirurgie infantile ou néo-natale, ou d'autres plus particulières comme la neuro-chirurgie ou la chirurgie cardiaque, qui représente un nombre limité d'interventions, mais qui pose de gros problèmes chirurgicaux; enfin, à titre complémentaire, la chirurgie expérimentale que surveille, disons-le pour les âmes sensibles, la société protectrice des animaux. Dans ce type d'organisation, les services très spécialisés comme celui de la chirurgie cardiaque assument du point de vue de l'enseignement une double fonction : d'une part former des spécialistes de la branche; quelques assistants s'y destinent; d'autre part, donner aux chirurgiens de chirurgie générale un aperçu des techniques particulières de cette spécialité; c'est ainsi que sont formés des assistants volants. C'est la raison pour laquelle une faculté de médecine ne peut renoncer à une spécialité poussée comme la chirurgie cardiaque dans la mesure où la chirurgie du cœur fait partie de la formation de base de l'ensemble des chirurgiens. Cette répartition du travail est récente; elle n'est d'ailleurs pas définitive; peut-être la chirurgie de l'appareil moteur devra-t-elle être traitée à son tour comme une spécialité étant donné l'importance des accidents du travail et de la route. L'évolution en quelques années a été rapide, encouragée et non bloquée par ceux qui en avaient la responsabilité. Mais le vieillissement des structures universitaires demeure sensible. On découvre des règles de cursus honorum : il faut être privat-docent deux ans avant de pouvoir prétendre au titre de professeur. Là où la division du travail a été prévue, les rapports de subordination et de collaboration ne sont pas encore clairement prévus. S'achemine-t-on vers une égalité où l'équipe d'une même discipline serait présidée par un doyen, un chairman, assurant les liaisons, répartissant les heures d'enseignement ? Cela est encore incertain.

Si des secteurs bougent on sait qu'il y a aussi des facultés et des disciplines où nulle évolution ne se fait sentir, où des « patrons » craignent la concurrence, la relève, les trop fortes personnalités; des facultés qui se retranchent derrière des règlements dépassés et n'en veulent pas démordre sous prétexte qu'ils ont été ratifiés jadis par le Conseil d'Etat.

Aussi, notre conclusion première, toute erreur de lecture étant dissipée, nous ne pouvons que la maintenir : on s'apprête à juste titre à dépenser des milliards pour les universités suisses; mais l'organisation et la structure des universités devient un problème d'intérêt général, qui justifie une discussion publique. L'effort national qui sera consenti autorisera l'opinion publique à demander s'il subsiste des mandarinats.